

Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 8



SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

| | |
|---|---|
| 1.1 Identificateur de produit | 102310 DOI Hardener |
| 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées | la réparation automobile |
| 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité | ITW Evercoat a division of Illinois Tool Works Inc. 6600 Cornell Road Cincinnati, OH 45242 513-489-7600 |
| 1.4 Numéro d'appel d'urgence | CHEM TEL: +1-813-248-0593 |

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

| | |
|--|--|
| Classification conformément règlement (CE) no 1272/2008 | Sensibilisation respiratoire, catégories de danger 1 |
| | Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1 |
| | Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie de danger 1B |
| | Cancérogénicité, catégorie de danger 1B |
| | Liquides inflammables, catégorie de danger 3 |
| | Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 3 |

2.2 Éléments d'étiquetage

Des étiquetages conformément au règlement (CE) n o 1272/2008.

Pictogrammes



Mention d'avertissement Danger

Mention de danger H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des

Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 8

difficultés respiratoires par inhalation.

H340 - Peut induire des anomalies génétiques.

H350 - Peut provoquer le cancer.

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.

P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

EUH208 - Contient . Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

donnée non disponible

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Pas applicable

3.2. Mélanges

| Composant | Concentration | N CAS | (CE) No. 1272/2008 | M-Factor | SCL |
|---------------------------|---------------|------------|---|-----------------------|-----------------------|
| n-Butyl acetate | 12,5 | 123-86-4 | Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H335, H336 EUH066 | donnée non disponible | donnée non disponible |
| Solvent naphtha petroleum | 7,5 | 64742-95-6 | Asp. Tox. 1; H304 Carc. 1B; H350 Muta. 1B; H340 | donnée non disponible | donnée non disponible |
| 1,2,4 Trimethylbenzene | 2,5 | 95-63-6 | Aquatic Chronic 2; H411 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H332 Eye Irrit. 2; H319 Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H335, H336 | donnée non disponible | donnée non disponible |
| Isophorone diisocyanate | 1 | 4098-71-9 | Aquatic Chronic 2; H411 Acute Tox. 3; H331 | donnée non disponible | SKIN SENS. 1: 0.5% |

Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 8

| | | | | | |
|----------------------------|---|-----------|---|-----------------------|---|
| | | | Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 3; H331 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1; H334 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335, H336 EUH208 | | RESP. SENS. 1: 0.5% |
| Hexamethylene diisocyanate | 1 | 822-06-0 | Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 3; H331 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1; H334 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335, H336 EUH208 | donnée non disponible | SKIN SENS. 1: 0.5% RESP. SENS. 1: 0.5% |
| Xylene | 1 | 1330-20-7 | Acute Tox. 4; H312 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H332 Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 | donnée non disponible | donnée non disponible |

Pour le texte complet des mentions de danger-H mentionnées dans cet article, voir chapitre 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

| | |
|--------------------------------------|---|
| Inhalation | Emmener à l'air libre. En cas de difficulté respiratoire, faire administrer l'oxygène par un personnel formé. Si la victime a cessé de respirer, effectuer la respiration artificielle et faire administrer l'oxygène par un personnel formé. Consulter un médecin immédiatement. donnée non disponible |
| Contact avec les yeux | Rincer les yeux à grande eau pendant 20 minutes au moins en soulevant les paupières souvent. Pencher la tête pour empêcher que le produit ne s'approche de l'oeil non contaminé. Consulter un médecin immédiatement et surveiller l'oeil chaque jour selon les conseils du médecin. donnée non disponible |
| Contact avec la peau | Laver à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste. Laver à fond avant de les ré-utiliser ou mettre au rebut les vêtements et les chaussures |
| Ingestion | Ne pas provoquer le vomissement et consulter un médecin immédiatement. Boire deux verres d'eau ou de lait pour diluer. Porter cette fiche technique santé-sécurité à l'attention du personnel médical. Faire vomir en dernier ressort. Faire vomir peut provoquer l'aspiration du produit par les poumons, ce qui pourrait causer une pneumonite chimique qui peut être mortelle. |
| Auto protection du secouriste | donnée non disponible |

Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 8

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptôme Voir la section 4.1

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note aux Docteur Aucune information supplémentaire disponible en matière de secours d'urgence.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Suitable extinguishing media Utiliser de la mousse résistant à l'alcool, du gaz carbonique ou un produit chimique sec pour combattre un incendie. L'eau et la mousse peuvent produire de l'écume si c'est un liquide qui brûle, ce sont cependant des moyens pratiques d'éteindre l'incendie s'ils sont appliqués à la surface du feu. Ne pas diriger le jet d'eau sur le liquide chaud en train de brûler.

Agents d'extinction non appropriés donnée non disponible

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'incendie et / ou d'explosion Les vapeurs peuvent s'enflammer au contact d'étincelles, de flammes ou autres sources d'ignition si le produit se trouve au-delà de son point éclair, provoquant un incendie (de classe B). Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer vers une source d'ignition et créer un retour de flammes.

Produits de combustion dangereux Gaz carbonique, Oxyde de carbone, Acide cyanhydrique, Azote contenant des gaz

5.3 Conseils aux pompiers

Méthodes et protection de lutte contre l'incendie Ne pas s'approcher d'un incendie sans protection adéquate, ce qui comprend un appareil de respiration autonome et un équipement de protection complet. Lutter contre l'incendie d'une distance raisonnable et d'un emplacement protégé étant donné la présence potentielle de vapeurs dangereuses et de produits de décomposition. Les composants inflammables de ce produit peuvent être plus légers que l'eau et brûler en flottant à la surface.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Le personnel non-urgence doivent être dégagés de la zone.

Pour les secouristes L'exposition au produit déversé peut avoir un effet irritant ou nocif. Suivre les recommandations en matière d'équipement de protection individuelle décrites à la Section VIII de cette fiche technique santé-sécurité. Des précautions supplémentaires

Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 8

peuvent être nécessaires en fonction des circonstances particulières du déversement, notamment le produit répandu, la quantité, le lieu du déversement et l'expérience du personnel chargé d'intervenir.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

donnée non disponible

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aucune directive particulière en matière de nettoyage. Rassembler et mettre à la poubelle. S'assurer que les mesures de nettoyage sont conformes à la norme d'OSHA (29 CFR 1910.120).

6.4 Référence à d'autres sections

Référez-vous à la section 13 pour les informations de disposition

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Produit nocif ou irritant. Eviter tout contact et éviter de respirer le produit. Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé. No special handling requirements

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Ranger dans un endroit frais, sec et aéré. Isoler des matières incompatibles No special storage requirements

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

la réparation automobile

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Des valeurs limites d'exposition professionnelle

| Nom chimique | ACGIH TLV-TWA | ACGIH STEL | IDLH |
|----------------------------|---------------|--|-----------------------|
| n-Butyl acetate | 150 ppm | 200 ppm STEL; 950 mg/m ³ STEL | donnée non disponible |
| 1,2,4 Trimethylbenzene | 25 ppm | donnée non disponible | donnée non disponible |
| Isophorone diisocyanate | 0.005 ppm | donnée non disponible | donnée non disponible |
| Hexamethylene diisocyanate | 0.005 ppm | donnée non disponible | donnée non disponible |
| Xylene | 100 ppm | 150 ppm | donnée non disponible |

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

La ventilation d'échappement locale ou autres contrôles techniques sont nécessaires lorsqu'on manie ou utilise ce produit pour éviter la surexposition.

Mesures individuelles de protection, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)

Appareil de protection des yeux/du visage

Porter des lunettes chimiques de sécurité avec protections latérales lorsqu'on manipule ce produit. Porter une protection

Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 8

oculaire supplémentaire, comme des lunettes de protection anti-éclaboussures et /ou une visière lorsque les yeux peuvent se trouver exposés à des éclaboussures ou vaporisations de liquide ou bien du produit présent dans l'air. Ne pas mettre de lentilles de contact. Avoir à sa disposition une station d'urgence pour se rincer les yeux Porter des lunettes de sécurité et un masque

Protection de la peau

Protection des mains

Aucune information disponible

Autre protection cutanée

Porter des gants de protection. Vérifier qu'ils ne fument pas et les replacer à intervalles réguliers. L'équipement de protection doit être nettoyé régulièrement. Se laver les mains et autres parties du corps exposées à l'eau et avec un savon doux avant de manger, boire et avant de quitter le travail. En cas de contact probable, porter des gants résistants aux produits chimiques, une combinaison de protection, des bottes en caoutchouc, des lunettes de sécurité ainsi qu'une visière pour se protéger le visage.

Protection respiratoire

Il faut porter un appareil de protection lorsqu'on manie ce produit. Utiliser des appareils de protection respiratoires uniquement si la ventilation ne peut pas éliminer les symptômes ou faire baisser l'exposition en-dessous des niveaux acceptables. Observer un programme de protection respiratoire qui satisfait à la norme 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2 à chaque fois que les conditions sur le lieu de travail justifient l'utilisation d'un appareil de protection respiratoire. Porter un appareil de protection respiratoire homologué par NIOSH en cas d'exposition. Les appareils de protection respiratoires devraient être sélectionnés par des professionnels de la santé et de la sécurité et utilisés sous leur contrôle. Ils doivent satisfaire aux exigences décrites dans la norme de appareil de protection respiratoire d'OSHA s (29 CFR 1910.134) et la norme de appareil de protection respiratoire d'ANSI (Z88.2-1992). Un programme de protection respiratoire écrit doit être mis en oeuvre. Il comporte notamment des clauses d'habilitation médicales, de formation, de test de condition, d'évaluation d'exposition, d'entretien, d'inspection, de nettoyage, de stockage commode et satisfaisant aux normes sanitaires

Dangers thermiques

donnée non disponible

Contrôles d'exposition environnementale

donnée non disponible

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---------|-----------------------|
| Aspect | liquide |
| Couleur | Clear Colorless |
| Odeur | Aromatic solvent odor |

Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 8

| | |
|--|-----------------------|
| Seuil olfactif | donnée non disponible |
| pH | 7 |
| point de fusion/point de congélation (°C) | -77 |
| point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C) | 126 |
| Point d'éclair | 44 |
| Taux d'évaporation | donnée non disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | donnée non disponible |
| Limites supérieure et inférieure d'inflammabilité | |
| Limites supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité | 7.6 % |
| Limites inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité | 1.7 % |
| Pression de vapeur | donnée non disponible |
| Densité de vapeur | donnée non disponible |
| Densité relative | donnée non disponible |
| Solubilité(s) | Faible; 10-49% |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | donnée non disponible |
| Température d'autoinflammabilité | 425 |
| Température de décomposition | donnée non disponible |
| Viscosité | donnée non disponible |
| Propriétés explosives | donnée non disponible |
| Propriétés comburantes | donnée non disponible |
| 9.2 Autres informations | donnée non disponible |

SECTION 10: Stabilité et réactivité

| | |
|---|---|
| 10.1 Réactivité | donnée non disponible |
| 10.2 Stabilité chimique | Stable dans des conditions normales. |
| 10.3 Possibilité de réactions dangereuses | donnée non disponible |
| 10.4 Conditions à éviter | Températures élevées Contamination |
| 10.5 Matières incompatibles | Agents oxydant forts; Alcalis forts; Acides forts; Acides; Amines; Eau; Alcools |
| 10.6 Produits de décomposition dangereux | Gaz carbonique Oxyde de carbone Acide cyanhydrique Azote contenant des gaz |

SECTION 11: Informations toxicologiques

Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 8

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosif/irritant pour la peau

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Des lésions oculaires graves ou d'irritation

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire/ cutanée

EUH208 - Contient . Peut produire une réaction allergique.

Classification a été basée sur l'information toxicologique des composants dans la section 3.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Classification a été basée sur l'information toxicologique des composants dans la section 3.

Cancérogénicité

Classification a été basée sur l'information toxicologique des composants dans la section 3.

Toxicité pour la reproduction

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - Exposition unique

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - Exposition répétée

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité donnée non disponible

Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 8

Données sur l'écotoxicité

| Chemical Name | Numéro CAS | Toxicité pour Crustacés CE50 | Toxicité pour les algues CEr50 | Toxicité pour le poisson CL50 |
|-----------------|------------|------------------------------|--------------------------------|--|
| n-Butyl acetate | 123-86-4 | | | CL 50 Aquatique (96h) 17 - 19 MG/L |
| Xylene | 1330-20-7 | | | CL 50 Aquatique (96h) 7,711 - 9,591 MG/L |

12.2 Persistance et dégradabilité donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée

12.4 Mobilité dans le sol donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB donnée non disponible

12.6 Autres effets néfastes donnée non disponible

12.7. Informations Complémentaires donnée non disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Description des déchets pour produit usé Le produit utilisé ou mis au rebut est un déchet dangereux.

Méthodes d'élimination Eliminer par incinération en respectant les lois en vigueur au niveau de la localité, de l'état et au niveau fédéral et provincial.

Code d'élimination des déchets (s) (européenne du catalogue des déchets) donnée non disponible

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre:

14.1 Numéro ONU: UN1263

14.2 Nom d'expédition des Nations unies: PAINT RELATED MATERIAL

14.3 Classe(s) de danger pour le transport: 3

14.4 Groupe d'emballage: II

Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 8

Exemptions: Quantité limitée

Transport aérien:

14.1 Numéro ONU: UN1263
14.2 Nom d'expédition des Nations unies: PAINT RELATED MATERIAL
14.3 Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4 Groupe d'emballage: II

Transport par mer:

14.1 Numéro ONU: UN1263
14.2 Nom d'expédition des Nations unies: PAINT RELATED MATERIAL
14.3 Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4 Groupe d'emballage: II
Exemptions: Quantité limitée
14.5 Dangers pour l'environnement: oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: donnée non disponible
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC: donnée non disponible

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| <u>Nom chimique</u> | <u>EINECS</u> | <u>SVHC</u> |
|----------------------------|---------------|-------------|
| n-Butyl acetate | Y | N |
| Solvent naphtha petroleum | Y | N |
| 1,2,4 Trimethylbenzene | Y | N |
| Hexamethylene diisocyanate | Y | N |
| Ethyl Benzene | Y | N |
| Isophorone diisocyanate | Y | N |
| Xylene | Y | N |

15.2 Évaluation de la sécurité chimique donnée non disponible

SECTION 16: Autres informations

Date de révision:

Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 8

Abréviations clés ou acronymes utilisés:

donnée non disponible

Références et sources de documentation pour les données clés:

donnée non disponible

Liste du texte complet des Positions H en section 3

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 - Nocif par contact cutané.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 - Toxique par inhalation.

H332 - Nocif par inhalation.

H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H340 - Peut induire des anomalies génétiques.

H350 - Peut provoquer le cancer.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Prévention

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.

P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../ antidéflagrant.

P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu

Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 8

| | |
|--------------------|---|
| | <p>de travail.</p> <p>P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P284 - Porter un équipement de protection respiratoire.</p> |
| Réponse | <p>P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.</p> <p>P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.</p> <p>P304+P341 - EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.</p> <p>P321 - Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).</p> <p>P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.</p> <p>P342+P311 - En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.</p> <p>P370+P378 - En cas d'incendie: utiliser ... pour l'extinction.</p> |
| Stockage | <p>P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.</p> <p>P405 - Garder sous clef.</p> |
| élimination | <p>P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale pour les déchets dangereux.</p> |

AVIS: Les informations les présentes est considérée comme étant correctes à la date de publication de sources, qui sont considérées comme exactes et fiables. Comme il ne est pas possible de prévoir toutes les circonstances d'utilisation, les bénéficiaires sont priés de vérifier, à l'avance de nécessité, que l'information est courante, applicable et adaptée à leur situation